Trait d'Union
CLAPIERS
Le journal de l'association

JOURNAL CLAPIÉROIS D'INFORMATION

Écho Clap

N°13
OCTOBRE 2026

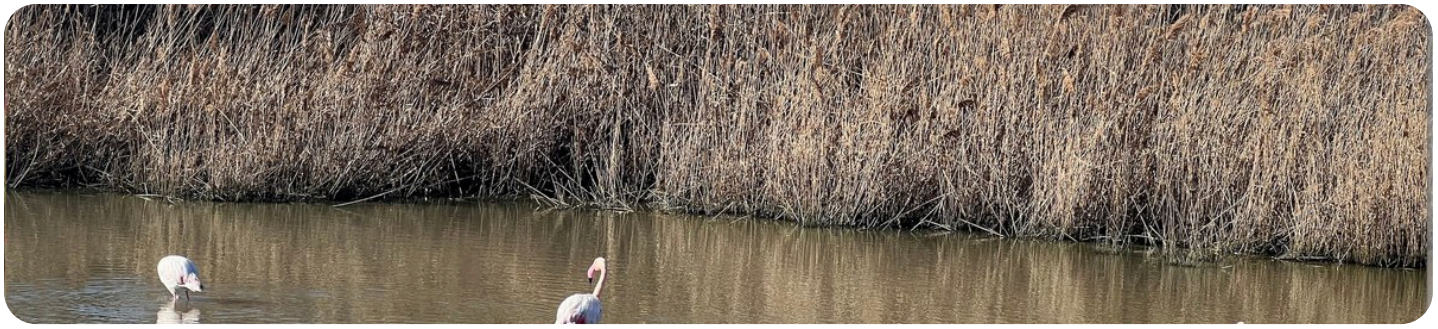

Sommaire

Édito	1
Focus	1
Les conseils de juin et juillet	2
Série AutomObélix, saison 2	2
Billet d'humeur	3
Sur le feu	3
Humour	3
Réflexion	4
De plus près : à l'école	4
Coup de cœur	4

Adhérer, soutenir ce journal

Cotisation annuelle : **15 €**

Adhésion en ligne sur helloasso.com

clapierstraitdunion@gmail.com

Édito — Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous sommes en automne, mais, au moment où nous écrivons ces lignes, les températures restent obstinément proches des 30 °C. L'été caniculaire et sec que nous avons vécu, et qui a durement affecté nombre de nos concitoyens, joue les prolongations. Une situation qui nous invite à interroger nos modes de vie et nos choix afin de préserver, à Clapiers comme ailleurs, un cadre de vie préservant son habitabilité.

Ce numéro 13 questionne certains choix et explore des alternatives, dont plusieurs avaient été débattues lors de la campagne municipale du printemps sans avoir été retenues par l'équipe élue. Car Clapiers n'est pas un village « épargné » par les crises démocratique, écologique et sociale qui traversent aujourd'hui notre pays, l'Europe et le monde. Il nous paraît donc essentiel de réfléchir ensemble aux leviers dont nous disposons, localement aussi, pour préserver nos libertés, nos droits, notre environnement et le lien social.

Notre rôle est également de vous apporter une information aussi complète et transparente que possible sur les décisions prises lors des deux derniers conseils municipaux, mais aussi de nourrir la réflexion sur les politiques menées et leurs effets.

Vous retrouverez dans ce numéro nos rubriques habituelles : les comptes rendus des conseils municipaux, le coup de cœur, une étude thermique des espaces publics de Clapiers, des contributions de lecteurs… et une nouvelle rubrique : « Et si on y regardait de plus près… »

N'hésitez pas à nous interpeller, à consulter notre blog et, si vous trouvez ce journal utile, à adhérer à Trait d'Union de Clapiers pour soutenir notre action.

Bonne lecture !

Le comité de rédaction

Focus — Y a pas que les gens qui souffrent !

Un éleveur de poules de Clapiers a observé, chiffres à l'appui, les effets de la canicule sur la production de ses pondeuses. Et la courbe parle d'elle-même !

En juin, tout va bien : nos poules sont en pleine forme et pondent même davantage que les prévisions théoriques. Mais avec l'installation des fortes chaleurs, les choses se gâtent. Fin juin, la production commence à jouer aux montagnes russes. À partir du 5 juillet, elle décroche franchement, puis s'effondre au cours du mois : le taux de ponte tombe jusqu'à environ la moitié de son niveau de juin.

Rien de très mystérieux : comme nous, les poules souffrent de la chaleur. Stress, perte d'appétit, fatigue, et surmortalité… et beaucoup moins d'œufs dans les paniers. Début août, avec des températures un peu plus clémentes et quelques attentions supplémentaires (graines germées, légumes frais et compléments alimentaires, bio bien sûr !) la ponte reprend progressivement.

Cette petite histoire très locale en dit finalement beaucoup. Derrière les épisodes de canicule se cachent aussi des conséquences très concrètes sur la production agricole, et donc demain sur la disponibilité et le prix de notre alimentation.

Le changement climatique ? Il pourrait bien finir par se retrouver jusque dans nos omelettes. Alimentaire, mon cher Watson !

FM

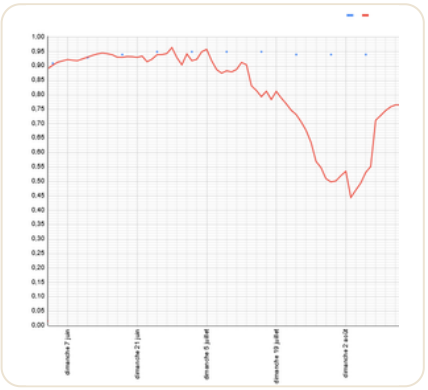

Taux de ponte de juin à août 2026 : la chute de juillet suit la canicule.

Conseils municipaux de juin et juillet 2026

Conseil du 5 juin : la transparence à l'épreuve

Le principal enjeu de ce Conseil était de désigner les grands électeurs pour l'élection sénatoriale du 27/09. Sans surprise, la répartition des 15 délégués titulaires a reflété celle du Conseil municipal : 12 pour la majorité et 3 pour le groupe minoritaire AVEC.

Des votes unanimes

Les délibérations concernant l'intervention de la Police intercommunale sur la commune et l'organisation des « Bus du Savoir » ont été adoptées à l'unanimité, chacun reconnaissant leur intérêt pour les Clapiérois.

Voter d'abord, lire ensuite

Le débat s'est davantage concentré sur la nouvelle Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Si son objectif – soutenir les services aux familles – ne faisait pas débat, plusieurs élus minoritaires se sont étonnés qu'il soit demandé d'autoriser sa signature sans pouvoir consulter le document lui-même, ni connaître précisément ses orientations ou ses engagements financiers. La convention, finalement transmise plusieurs semaines plus tard, n'apporte d'ailleurs pas davantage d'éclaircissements sur son financement. Trois élus de l'opposition ont choisi de s'abstenir, estimant qu'un vote éclairé suppose d'abord l'accès aux documents soumis à approbation.

Des questions qui dérangent

Enfin, les cinq questions orales déposées par les élus minoritaires n'ont pas été examinées. Arrivées 92 heures avant le Conseil au lieu des 96 heures prévues par le règlement intérieur, elles ont été reportées au Conseil suivant. Un épisode qui relance le débat sur la place accordée au dialogue et à l'expression de la minorité dans le fonctionnement du Conseil municipal.

Le comité de rédaction

Conseil du 6 juillet : le règlement intérieur, un enjeu démocratique

Des dossiers courants adoptés

Ce dernier conseil avant la trêve estivale a permis d'adopter plusieurs dossiers de gestion courante : astreintes et effectifs des agents, Fonds de Solidarité Logement, subventions, conventions administratives… Quelques questions ont été posées, notamment sur le remplacement des véhicules municipaux et l'information des élus, mais l'ensemble a été adopté à l'unanimité.

Le véritable enjeu : le règlement intérieur

Le règlement intérieur est la « règle du jeu » de la démocratie municipale. Il fixe notamment les conditions d'expression des élus, le fonctionnement des commissions et les modalités des questions orales. Il doit garantir le pluralisme, quelle que soit la majorité en place.

Les élus AVEC ont proposé plusieurs amendements : intégrer les mobilités à la commission Urbanisme, permettre un véritable échange après les questions orales ou assurer une expression plus équitable des groupes dans le bulletin municipal. Seule la proposition sur les mobilités a été retenue.

Des droits d'expression restreints

Deux dispositions sur les questions orales illustrent ces restrictions :

- Le règlement impose leur transmission 96 heures avant la séance, alors que la convocation au Conseil municipal et son ordre du jour sont adressés cinq jours francs auparavant. Le temps laissé aux élus pour préparer une question liée à l'ordre du jour est donc très réduit.
- Il prévoit aussi que les questions orales « ne donnent pas nécessairement lieu à débat, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents ». La possibilité d'un échange dépend donc du bon vouloir de ceux qui disposent déjà de la majorité.

Imposer de réduire le débat au sein du Conseil municipal est-il digne d'un fonctionnement démocratique ?

Certes une majorité gouverne, mais un règlement intérieur, lui, doit survivre aux majorités. C'est précisément pour cela qu'il doit protéger le pluralisme plutôt que le rapport de force du moment.

MBX

Série

AutomObélix, saison 2 : Calvix

AutomObélix notre chef a une grande admiration pour le chef du village voisin : Calvix. Calvix est un chef dont la particularité est d'être dépourvu de cheveux. Pas de coiffure gauloise traditionnelle pour lui : ni cheveux longs ni nattes. Cela ne l'empêche pas de jouir d'une immense popularité dans son village. AutomObélix, également fort peu chevelu, rêverait d'un tel succès, mais quelle potion magique prendre pour en arriver là ?

Est-ce parce que le village de Calvix est équipé d'un tram-via (carriole électrique moderne permettant de transporter plusieurs personnes) qui arrive dans le cœur de son village alors que le tram-via du village d'AutomObélix s'arrête en lisière ?

Est-ce parce que le village de Calvix possède un centre-ville vivant, avec des commerces attractifs, tandis que dans le village d'AutomObélix la place centrale est désertée et réduite à un parking ?

À moins que ce ne soit grâce à la capacité de Calvix d'écouter les villageois ? Il parvient même à discuter avec les écologix…, ces écologix qui ne jurent que par la protection du vivant et du climat et ne cessent de dire que le ciel va nous tomber sur la tête ! Au vu des évènements récents, Calvix a sans doute raison d'être à leur écoute…

AutomObélix, lui, préfère se fier à son devin Greenwashix qui aime le rassurer : « par Toutenplastix et carriole à moteur, les augures sont clairs : le ciel n'est pas près de nous tomber sur la tête ! » AutomObélix rassuré et satisfait peut retourner à ses occupations habituelles : couper des rubans, s'habiller de palmes, écouter le chant des bardes et organiser des ripailles. **Plumix**

Billet d'humeur

Un pin qui ne tient pas debout… comme ces décisions du maire

Un pin penche dangereusement au-dessus de la maison d'un voisin. Une situation assez banale chez nous, mais grave, et effrayante pour la famille menacée : un autre arbre tombé il y a peu a déjà percé son toit !

Il y a cinq ans, un habitant confronté à un problème similaire avait sollicité la mairie. Réponse : une affaire privée, à régler entre voisins et avec le conciliateur de justice.

Mais, cette fois-ci, la maison menacée appartient au maire. Résultat : l'administration municipale est mobilisée, deux arrêtés sont pris, la Police Municipale est intervenue, les Services Techniques en charge des espaces verts aussi… Les administrés sont-ils bien égaux ?

La bonne décision pour sécuriser la famille s'impose : couper l'arbre immédiatement. La mairie en a le pouvoir. Pourtant l'arbre n'a été abattu que trois mois plus tard… par le propriétaire du pin. Dans une affaire le concernant personnellement, le maire aurait dû se dessaisir sur des personnes indépendantes, par exemple des conseillers municipaux représentatifs. Mais non, il a demandé à une personne sur laquelle il a autorité de s'en charger. Peut-on qualifier d'éthique une telle procédure ?

La réaction du maire quand on l'interroge sur cet arbre menaçant : il s'offusque au motif qu'il s'agit d'une affaire privée. Une affaire qui a pourtant bien mobilisé la Commune !

L'histoire se termine bien, sauf pour l'arbre. Elle aura au moins eu le mérite de souligner l'urgence : un comité d'éthique municipal s'impose pour éclairer notre édile sur ces questions. **TB**

Sur le feu

Confort d'été à Clapiers : ce que révèle la caméra thermique

Présentation de l'étude

Du 11 au 13 août 2026, en début d'après-midi (14h-15h), alors que Météo-France annonçait 36 °C sur la commune, une campagne de thermographie infrarouge, réalisée par le bureau d'études thermiques et environnementales NETALLIA, a été menée sur une dizaine de lieux publics de Clapiers. Chaque site a été photographié en lumière visible et en infrarouge, afin de comparer la température de surface des différents éléments d'une même scène. Chaque scène observée a fait l'objet d'un calcul permettant d'estimer si le cadre était plutôt aggravant ou plutôt apaisant par rapport à la température ambiante. Objectif recherché : un bilan partagé et des enseignements pour mieux vivre les étés à venir au sein de la commune.

Le parvis de l'église, un cas d'école



Le parvis en lumière visible, avec les températures, et en infrarouge.

On note que l'intégration des températures de surface de la scène donne une moyenne de 44,2 °C, soit plus de 8 °C au-dessus de la température ambiante : l'aménagement urbanistique aggrave le confort d'été.

Synthèse de l'étude : sur les neuf scènes étudiées, sept présentent un impact négatif ou très négatif sur l'ambiance thermique environnante ; seuls deux — l'esplanade et une cour de la maternelle plantée d'arbres… — ressortent positifs.

D'une manière générale – et sans surprise – deux leviers déterminent la température de surface d'un espace extérieur : l'ombrage végétal, et la nature des revêtements choisis. Un sol sombre et imperméabilisé absorbe le rayonnement solaire et le restitue en chaleur ; un arbre bien placé protège durablement, par l'effet conjugué de son ombre et surtout de la fraîcheur issue de l'évaporation de l'eau de son feuillage (effet d'évapotranspiration). Selon les choix effectués, un aménagement peut donc apaiser ou aggraver l'ambiance thermique d'un lieu.

Ce que suggère l'étude

L'étude a volontairement ciblé des lieux publics : connus de tous et vécus par tous ; l'expérience nous parlera nécessairement. Elle démontre la marge de progrès en matière de confort d'été pour que Clapiers reste un village « où il fait bon vivre » dans les prochaines années. L'enjeu est important et les solutions ne seront pleinement efficaces que déployées collectivement : voirie, espaces publics, mais aussi l'ensemble de nos espaces extérieurs. À cet égard, la municipalité peut et doit intervenir à plusieurs niveaux : investissements et exemplarité pour les espaces publics et la voirie, incitations et/ou contraintes pour les Clapiérois (permis de végétaliser, PLU, sanctions éventuelles…).

Cette étude invite chacun à regarder ses propres extérieurs — jardin, terrasse, cour, allée — avec un œil neuf.

Et vous, pensez-vous que vos extérieurs améliorent ou dégradent le confort d'été ? Seriez-vous prêt à mettre « plus de vert » dans votre jardin ? Faites-nous le savoir : si nous sommes suffisamment nombreux, différentes actions pourraient être organisées (achats groupés d'arbres et de grimpantes, travaux collectifs…). **PG**

Humour

Maire palmé

Scoop dans le Clap-Infos de septembre : notre Maire est maintenant officier des Palmes Académiques ! On se réjouit tous que l'Éducation Nationale honore ses mérites et son dévouement, et ne lui en veuille pas trop de l'avoir quittée il y a maintenant 6 ans pour privilégier sa carrière politique.

Mais pourquoi consacrer à cet événement extra-clapiérois un article dans le canard municipal ? Y aura-t-il désormais une nouvelle rubrique, un article chaque fois qu'un Clapiérois reçoit une distinction officielle ? Ça risque de prendre de la place…

S'agit-il d'un message subtil suggérant que le Principal Penso prévoit de réintégrer l'Éducation Nationale avant sa retraite, voire, qui sait ? avant la fin de son mandat ? Ou alors, plus simplement, il n'y avait que 7 photos du Maire dans ce numéro, faute d'inaugurations pendant l'été, le selfie avec la Rectrice tombait bien, ça en fait une 8e !

Réflexion

Forêt, eau, place Leenhardt : les questions qui obligent la majorité à préciser ses choix

Les onze questions orales posées lors du dernier conseil municipal ont abordé plusieurs sujets concrets pour l'avenir de Clapiers. Nous en avons retenu trois.

Notre forêt en danger : les barbecues en question (question de Q. Mackré)

Dans un contexte de sécheresse et de risque accru d'incendie, la présence de barbecues à foyer ouvert sur certaines parcelles privées de la forêt a été soulevée. La commune les a-t-elle recensés et peut-elle imposer leur suppression lorsqu'ils ne sont pas conformes à la réglementation ?

La municipalité a rappelé les mesures déjà prises : fermeture du massif selon le niveau de risque, barrières, panneaux, patrouilles et information du public. Une dizaine de barbecues seraient encore présents et leur disparition serait progressive. Mais face à l'augmentation du risque d'incendie, faut-il attendre leur disparition progressive ou engager une démarche plus volontariste ?

Gestion de l'eau : que fera Clapiers jusqu'en 2034 ? (question de M. Bui-Xuan)

En 2021, le Conseil municipal avait voté à l'unanimité la sortie du Syndicat mixte Garrigues Campagne pour rejoindre la régie publique métropolitaine. Cette sortie n'ayant pu aboutir, Clapiers devrait rester liée au syndicat jusqu'à son échéance statutaire, autour de 2034.

Le maire étant désormais vice-président du syndicat, l'opposition lui a demandé s'il maintenait cet objectif et comment il comptait agir d'ici là sur la gouvernance, les tarifs et la préservation de la ressource. Il a confirmé le choix de 2021, expliquant que sa vice-présidence lui permettrait désormais « d'agir » de l'intérieur.

Place Max-Leenhardt : quelle concertation citoyenne ? (question de M. Joube)

Comment les habitants seront-ils associés à la transformation du cœur de village et au futur aménagement de la place Max-Leenhardt ? La municipalité a rappelé que les premières réflexions avaient déjà associé commerçants, usagers, habitants et Conseil municipal des jeunes.

Pour aller plus loin : retrouvez sur notre blog les huit autres questions orales, avec les réponses de la majorité municipale.

Et si on y regardait d'un peu plus près…

Clapiers, le village où il fait bon vivre ?

À l'école

Pour une grand-mère ou un grand-père, aller chercher ses petits-enfants à l'école est un plaisir à nul autre pareil. Les « heureux nominés au ramassage scolaire » comprendront ! C'est aussi l'occasion de voir comment ça se passe près de Clapiers, à Prades-le-Lez.

À l'entrée de la classe, le menu de la semaine affiche la priorité au bio et aux producteurs locaux, avec moins de viande, et plus de protéines végétales. Les parents sont invités à déjeuner à la cantine et à échanger sur l'alimentation proposée. Les meilleures recettes du chef sont publiées dans le journal communal. Et notre petite-fille, pourtant difficile à nourrir, adore SA cantine ! Celle-ci a d'ailleurs été distinguée comme celle générant le moins de gaspillage alimentaire de la Métropole.

L'école vient également d'être réhabilitée avec une vraie approche environnementale : bardage bois, isolation, classes traversantes, hauts plafonds, cour largement végétalisée… Forcément, la comparaison interroge.

À Clapiers, peint en jaune ou en bleu, du béton reste du béton. Combien faudra-t-il de climatiseurs pour rendre les classes supportables lors des prochaines canicules ? Les récentes palmes académiques du maire ne changeront rien aux bouilloires thermiques !

Pourquoi si peu de végétation dans la cour de la maternelle ? Pourquoi des classes récemment construites restent-elles sans affectation ? Ne valait-il pas mieux construire moins et mieux ?

Et pourquoi les enfants mangent-ils des plats préparés à l'avance, conservés au froid et acheminés depuis une cuisine située à Perpignan ? Au-delà de la qualité alimentaire, quel est le bilan carbone de ce choix ?

Oui, comparer est utile. Il n'y a pas que des « esprits chagrins » pour penser qu'il faut faire bouger les choses. À Clapiers, pour le « bon vivre », on doit mieux faire ! **J-F G**

Coup de cœur

La croissance, jusqu'où et à quel prix ?

Toujours plus ? Plus de production, plus de consommation, plus de richesses… Mais peut-on vraiment poursuivre une croissance économique infinie sur une planète aux ressources limitées ? Et surtout, croissance rime-t-elle toujours avec bien vivre ? Profite-t-elle à tous et toutes ? Réduit-elle les inégalités ? Rien n'est moins sûr… Pendant ce temps, la planète nous rappelle à l'ordre : épuisement des ressources, dérèglement climatique, recul de la biodiversité, dépassement des limites planétaires…

Dans « La science de la post-croissance », l'économiste Timothée Parrique nous propose de changer de lunettes : plutôt que de chercher à produire toujours plus, pourquoi ne pas chercher à vivre mieux, partager davantage et préserver ce dont nous dépendons ? Un petit livre de 90 pages qui bouscule quelques idées bien ancrées et qui donne surtout matière à réfléchir et à débattre !

La science de la post-croissance, T. Parrique, Système Terre n°6, Actes Sud, 12 €. Résumé sur notre blog. **BC**

Trait d'Union de Clapiers

Association loi de 1901 n°W343030630

105, rue des Jardins, 34830 Clapiers

Bureau : F. Masselot, G. Bui-Xuan, C. Gruber

Directeur de publication : F. Masselot

Imprimé à Clapiers le 8 octobre 2026 sur papier recyclé

ISSN 2998-9701

traitdunionclapiers.fr
clapierstraitdunion@gmail.com